

Procès-verbal

Séance du 16 Octobre 2018

L' an 2018, le 16 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Madame Lisiane MOREAU, Maire de Péault (Vendée).

PRÉSENTS : Mme Lisiane Moreau, MM Laurent Menanteau, Gérard Commarieu, Thibaud Renaudeau, Thierry Martin, Mme Valérie Lièvre, MM Freddy Orgerit, Michel Papin, Anthony Poiraud, Marc-Henri Le Vaillant.

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ANGIBAUD Mickaël à Mme MOREAU Lisiane, ARNEAUD Rodolphe à M. COMMARIEU Gérard

Excusé(s) : M. GUILBAUD Laurent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 11/10/2018

Date d'affichage : 11/10/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. RENAUDEAU Thibaud

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2018 et n'émet aucune observation.

Délibération n°2018_44: AVIS ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DU MILLARD SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-GEMME-LA-PLAINE

La Société Centrale Eolienne du Millard a présenté une demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien du Millard comprenant 6 aérogénérateurs et un poste de livraison électrique sur la commune de Sainte-Gemme-La-Plaine. Cette installation est soumise à enquête publique, du 4 octobre 2018 au 5 novembre 2018.

La commune de Péault est concernée par le périmètre d'affichage prévu par la réglementation.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Mme le Maire présente le projet ainsi que les différents avis joints au dossier d'enquête publique.

Vu l'article R181-38 du Code de l'Environnement;

Considérant que la commune de Péault est appelée à formuler un avis sur deux demandes d'autorisation environnementale concernant des parcs éoliens sur les communes de Saint-Jean-de-Beugné et de Sainte-Gemme-La-Plaine, dès l'ouverture de l'enquête publique;

Considérant que par arrêté n°18-DRCTAJ/1-496 en date du 14 août 2018, M. le Préfet de la Vendée a prescrit une enquête publique du 4 octobre au 5 novembre 2018 relative à la demande présentée par la Société Centrale Eolienne du Millard en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter le parc éolien du Millard comprenant six aérogénérateurs d'une hauteur hors sol totale de 90 mètres en bout de pale pour une puissance de 9.9 MW soit une altitude de 120 mètres NGF et un poste de livraison électrique sur la territoire de la commune de Sainte-Gemme-La-Plaine;

Considérant que l'avis du conseil municipal de la commune de Péault ne pourra être pris en considération que s'il s'est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique;

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de s'abstenir d'émettre un avis.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2018_45: AVIS ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DES MARZIERES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE SAINTE-GEMME-LA-PLAINE ET SAINT-JEAN-DE-BEUGNE

Parallèlement au projet du parc éolien du Millard, la Société Centrale Eolienne du Millard a présenté une demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien du des Marzières comprenant 8 éoliennes et un poste de livraison électrique sur la commune de Sainte-Gemme-La-Plaine. Cette installation est soumise à enquête publique, du 4 octobre 2018 au 5 novembre 2018.

La commune de Péault est concernée par le périmètre d'affichage prévu par la réglementation.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Vu l'article R181-38 du Code de l'Environnement;

Considérant que la commune de Péault est appelée à formuler un avis sur deux demandes d'autorisation environnementale concernant des parcs éoliens sur les communes de Saint-Jean-de-Beugné et de Sainte-Gemme-La-Plaine, dès l'ouverture de l'enquête publique;

Considérant que par arrêté n°18-DRCTAJ/1-497 en date du 14 août 2018, M. le Préfet de la Vendée a prescrit une enquête publique du 4 octobre au 5 novembre 2018 relative à la demande présentée par la Société Centrale Eolienne du Millard en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter le parc éolien du des Marzières comprenant huit aérogénérateurs d'une hauteur hors sol totale de 90 mètres en bout de pale pour une puissance de 13.2MW et un poste de livraison électrique sur la territoire des communes de Saint-Jean-De-Beigné et Sainte-Gemme-La-Plaine;

Considérant que l'avis du conseil municipal de la commune de Péault ne pourra être pris en considération que s'il s'est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique;

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de s'abstenir d'émettre un avis.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération n°2018_46: SYDEV - PROJET EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DU CALVAIRE ET PANNEAU INDICATEUR DE VITESSE

Madame le Maire présente au Conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (Sydev) relatif à l'effacement des réseaux en entrée de bourg, rue du Calvaire.

Ce projet d'effacement de réseaux, préalable aux travaux d'aménagement de sécurité, nécessite une validation des grandes lignes ainsi que du choix du matériel d'éclairage public pour permettre une étude détaillée et l'établissement de la convention avec le Sydev.

Le coût total de cette opération est estimé à 317 668 euros. La participation du Sydev est estimée à 169 476 euros. La participation communale est estimée à 148 192 €. Une contribution au câblage téléphonique est estimée à 13 950 euros.

Madame le Maire présente également les différents modèles de lanternes possibles.

Madame le Maire présente l'estimatif du projet de pose d'un panneau indicateur de vitesse qui sera raccordé à l'éclairage public. Le coût de cette opération est estimé à 2 846 euros, dont 854 euros de participation Sydev, soit une participation communale de 1 992 euros.

Madame le Maire indique l'avis du Département a été sollicité concernant le projet global d'aménagement de sécurité. Dès réception de l'avis du Département, une réunion publique de présentation du projet sera organisée.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le projet d'effacement de réseau rue du Calvaire et de panneau d'indicateur de vitesse du Sydev ainsi que l'estimatif de la participation financière de la commune,
- autorise le Sydev à poursuivre ses études et à transmettre la convention technique et financière,
- valide le modèle CITEA pour le choix des lanternes,
- donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

5- INFORMATIONS DIVERSES

- Devis classe découverte: un accord de principe a été accordé pour la prise en charge du transport par la commune, soit environ 735 euros.
- Désignation d'un conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales à compter du 1^{er} janvier 2019: Anthony POIRAUD
- Renonciation à acquérir des parcelles: A 808 et A 297
- Devis pour sapin de Noël 4m de hauteur: 186 euros
- Lotissement les Frênes: une demande d'un tarif négocié pour le dernier lot a été faite par un particulier. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande ; le tarif reste inchangé : 25 euros HT soit 29.08 euros TTC/m²
- Le département va procéder à l'installation de barrières de sécurité en bout du Pont Eiffel
- Rapport 2017 de Vendée Eau

Séance levée à: 22:45

En mairie, le 18/10/2018

Le Maire

Lisiane MOREAU